

Chiens de protection des troupeaux dans les régions de pâturages

Guide avec liste de contrôle



Ce présent guide avec sa liste de contrôle est une aide pour les responsables d'exploitation qui détiennent et utilisent des chiens de protection des troupeaux (CPT). Il devrait permettre aux randonneurs et aux vététistes une utilisation plus sûre du réseau de sentiers pédestres.

Lors de l'évaluation des risques, il faut toujours partir du principe que les randonneurs et les vététistes n'ont que très peu, voire pas du tout de connaissances au sujet des chiens de protection des troupeaux. Ceci doit être pris en considération lors de l'application des mesures. En principe, il faut chercher des solutions durables.

L'évaluation doit être faite à temps, avant la saison d'estivage, et répétée chaque année. Les nouvelles situations et les incidents doivent être immédiatement analysés et les mesures nécessaires mises en place.

Système de pâture

Autres pâturages Pâturages tournants Surveillance par un berger



Le panneau d'indication officiel informe sur la présence de chiens de protection des troupeaux et sur le comportement correct à adopter.

Recommandations, voir aussi les légendes des images

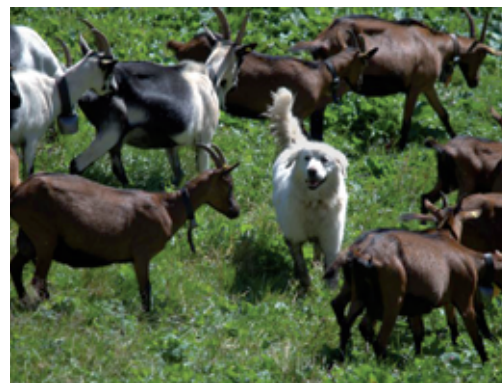
L'application de ces recommandations aide les responsables d'exploitation à satisfaire à leur devoir de diligence.

- Le responsable de la protection des troupeaux est impliqué à temps.
- Les risques doivent être connus et répertoriés sur tout le territoire. Ils sont à minimiser grâce à des mesures appropriées.
- Il faut utiliser le système de prévention *agritop* de l'Union Suisse des Paysans.
- Une attention particulière doit être portée sur les sentiers pédestres officiels et les autres sentiers importants.
- Pour les mesures liées aux sentiers pédestres, les personnes compétentes doivent être impliquées.
- Le déplacement temporaire d'un chemin avec la signalisation correspondante, par ex. en le déviant vers un chemin existant ou en le faisant longer le pâturage, est à examiner et si possible à mettre en place.
- La meilleure solution est le déplacement définitif du chemin vers un chemin existant et/ou vers un nouveau chemin.
- Les clôtures sont installées et entretenues de façon correcte et sont en état de marche afin qu'elles ne représentent pas de risque de blessure pour les personnes et la faune sauvage.
- Les aptitudes des CPT doivent être évaluées et jugées dans le lieu d'utilisation prévu.
- Si différents chiens sont réunis dans un troupeau, il est nécessaire que tous les détenteurs de chiens soient impliqués dans la phase d'habituatation.
- Réévaluez les risques lors d'un changement de chien.
- Évaluez les connaissances, dans le domaine des CPT, du berger et des autres personnes qui les prendront en charge.
- Recommandez à votre berger de suivre la formation pour berger.
- Soutenez et accompagnez les bergers et les autres personnes qui prendront en charge les CPT dans leurs contacts avec ces chiens.
- Lors d'un changement de pâturage dans des zones à risque, les CPT doivent être tenus en laisse et si nécessaire des personnes supplémentaires mobilisées.
- Il faut entretenir des contacts intensifs avec les CPT.
- En tant que détenteur de CPT, montrez-vous aimable envers les randonneurs et les vétérinaires et informez-les.
- Le CPT doit être habitué auparavant au système d'alimentation qui sera utilisé sur l'alpage.

Signalisation

La présence de CPT doit être signalée au moyen des panneaux indicatifs officiels de couleur verte. Ces panneaux doivent être installés dans des endroits appropriés et être bien visibles. La position de ces panneaux doit être choisie de façon à montrer clairement sur quel chemin on risque de rencontrer un CPT. Les panneaux doivent être couverts ou enlevés directement après la désalpe.

Lors du déplacement temporaire d'un sentier, consécutif à une collaboration avec le responsable des sentiers pédestres et la commune, il faut utiliser la signalisation officielle. La création de ces propres panneaux n'est pas autorisée. Pour maintenir le travail dans la limite du raisonnable, il faut choisir une route alternative et la signaler (de manière durable). Lorsqu'on tourne, on monte ou on démonte un signal, au début et à la fin du tronçon touché, les randonneurs et les vétérinaires sont orientés dans une autre direction. Cette procédure peut particulièrement être utilisée lors de petites déviations. Globalement les déplacements temporaires engendrent les mêmes exigences que pour une déviation définitive.



N'utilisez que des CPT appropriés et enregistrés.

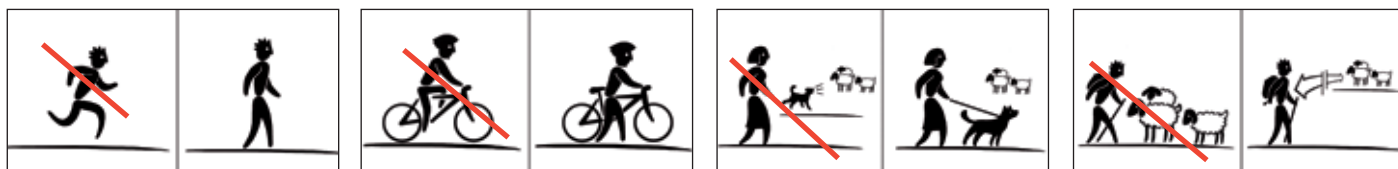


L'utilisation de CPT demande de la part de la personne qui les prend en charge des connaissances supplémentaires et de l'expérience.



Il faut procéder à des contrôles réguliers et entretenir un contact intense avec les CPT.

Les règles de comportement les plus importantes peuvent être transmises à l'aide du dépliant «Les chiens de protection gardent leur troupeau».



Liste de contrôle pour responsables d'exploitation

Si vous répondez par un OUI aux questions, tenez-vous aux mesures décrites. Si vous répondez par un NON, tenez-vous aux solutions établies à la page suivante.

1	Avez-vous parlé de l'utilisation de CPT avec le responsable de la protection des troupeaux?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	Seuls des chiens qui sont officiellement enregistrés comme CPT sont-ils utilisés?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	Les expériences des années passées sont-elles prises en considération?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	Les éventuels incidents entre des tiers et des CPT ont-ils été répertoriés et si nécessaire annoncés?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	L'estimation des risques a-t-elle été faite sur toute la région de pâturages?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6	Tous les sentiers qui traversent la région de pâturages sont-ils connus et l'évaluation des risques assez prises en considération?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7	Les contacts entre les CPT et des tierces personnes peuvent-ils être diminués par la gestion des pâturages, par ex. par la prise en considération des périodes très touristiques?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8	Est-ce économiquement acceptable et raisonnable de clôturer les sentiers qui se trouvent à l'intérieur ou le long des pâturages?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
9	La position des clôtures est-elle adaptée aux animaux qui pâturent et aux conditions locales?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
10	Le système de clôture électrique est-il signalé de manière visible au moyen d'un panneau indicatif (clôture électrique) aux lieux de passage qui permettent de traverser le pâturage?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11	La place de nourrissage pour CPT est-elle installée assez à l'écart des sentiers pédestres?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12	Le détenteur du CPT est-il approprié et formé, par ex. le berger ou une autre personne qui prend en charge les CPT?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13	Les contrôles sont-ils réglés et réalisés de manière régulière?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
14	Les panneaux d'indication CPT sont-ils bien visibles et aux bonnes places?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15	Les communes et l'office du tourisme régional sont-ils informés de la présence de CPT?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
16	Le garde-faune responsable est-il informé?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
17	Les dommages éventuels causés par les CPT sont-ils inclus dans votre assurance responsabilité civile?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Les événements éventuels sont à analyser et à annoncer immédiatement à l'association CPT-CH (021 619 44 31, info@cpt-ch.ch)



Ne pas utiliser de jeunes chiens inexpérimentés proches de sentiers pédestres et de parcours de VTT.



Dans des endroits et à des moments critiques, particulièrement à proximité des sentiers et des routes, les CPT doivent être tenus en laisse lors d'un changement de pâturage.



Les passages qui permettent de traverser les pâturages doivent être conviviaux, sûrs et bien entretenus.



L'utilisation de clôtures mobiles peut réduire les risques.

